

## LISTE DE VÉRIFICATION DES CONTENUS OBLIGATOIRES

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, seuls les envois par courriels, CDs et DVDs seront considérés afin de faciliter l'examen des dossiers par le jury. Prenez note qu'aucun dossier papier, même partiel, ne sera examiné. Seuls les dossiers contenant tous les éléments ci-dessus seront admissibles. Les autres seront automatiquement rejetés. Vous recevrez un accusé de réception, à cet effet.

- Un curriculum vitae à jour;
- Un court texte résumant la démarche du créateur et (ou) son expérience dans le domaine d'activité touché;
- Un court texte résumant le projet d'exposition : thème, contenu développé, message, etc.;
- Les objectifs poursuivis et les attentes en rapport avec le projet;
- Au moins six photographies clairement identifiées et significatives dans l'optique de l'exposition proposée;
- Une évaluation de l'espace et du matériel d'exposition requis ainsi qu'une description, s'il y a lieu, des particularités reliées au montage de l'exposition;
- La disponibilité de l'artiste pour l'animation ou pour aider à la mise sur pied d'activités éducatives;
- Une enveloppe réponse affranchie pour le retour du dossier (pour CD ou DVD).

Les dossiers refusés sont généralement retournés à l'artiste dans un délai d'un mois suivant leur examen auprès du jury, et ceux qui sont retenus sont conservés jusqu'à la fin de l'exposition. Tout dossier sans enveloppe réponse affranchie ou non réclamé sera détruit, un an après le jury de sélection.